

« leur courage, leur glorieuse mémoire ne sera pas livrée à l'oubli, et ces
« vaillants, dont j'ai partagé en parties les fatigues et les dangers, seront
« proposés comme exemples aux générations présentes et futures de
« notre ville, où, du reste, l'honneur de la Patrie et la valeur militaire
« sont de tradition »

Le Conseil Municipal félicite M. le Capitaine Rocca de sa
noble et patriotique motion qui est adoptée par acclamation
des membres présents, approuvé unanimité en marge

L. Mongli

V. Meneglio

Madame

Ch. Rocca

S. Arataz p. Simonin

J. Capatun

Meglio

Pony

Buzzo

Arg. Tras

Casene des Escadrons du quinze septembre mil huit cent quatre vingt onze

Somme affectée 23000 francs
à la construction le 29 octobre dernier, M. le sous-Prefet de Sartene au sujet de la casene
des réserves

Il résulte des termes de cette lettre que les proportions de
l'établissement doivent être augmentées d'une largeur totale de
quatre mètres, que le dallage doit être remplacé par un béton
en ciment de théil; que les dimensions des poutres, poutres de faux
gravier et fers des traverses sont insuffisantes, telles qu'elles sont portées
dans le projet. Des observations y sont également formulées à
propos du nombre des marches au grand, du terrassement, des latrines,
du mobilier et des frais imprévus.

Après examen, le Conseil considère que pour satisfaire à ces nouvelles
demandes et modifications, une somme de trois mille francs est indispensable.

En conséquence, le Conseil, à l'unanimité de ses membres présents
délibère que la somme de vingt mille francs, votée par délibération
du treize juillet mil huit cent quatre vingt dix et réalisable au moyen
d'un emprunt, sera portée à vingt trois mille francs, aux conditions
stipulées dans la délibération précitée.

Le Conseil prie M. le Préfet de hâter le plus possible la réalisation de cet
emprunt afin que la construction projetée s'effectue sans retard.

L. Mongli

V. Meneglio

Madame

Ch. Rocca

S. Arataz p. Simonin

J. Capatun

Meglio

Pony

Buzzo

Arg. Tras

Mention de
convocation

Du sept février mil huit cent quatre vingt deux

Convocation pour dimanche sept du mois courant, à deux heures de
relevé, à l'effet de procéder à l'ouverture de la première session ordinaire
pour l'année courante

Le Maire
Aug. Dros

Procès-verbal
l'ouverture de la
session de février
1892

L'an mil huit cent quatre vingt deux le sept février Le Conseil municipal
de la ville de Bonifacio réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie
sous la présidence de M. le maire, pour l'ouverture de la première session
ordinaire, en vertu de l'arrêté préfectoral du 16 janvier dernier

Présents M. M. Arata, Casabianca, Maniglia, Vincent, Rocca, Dominique
Rocca, Thomas, Buzzo, Hachnis, Simon, Maniglia, Pire, Laurega, Meglia,
Ricard et Dros, maire

Absents M. M. Serafino, Castelle, Pirelli, Bidali, Langué, Santini et Mimaco-

Le Conseil ainsi constitué a procédé à l'ouverture de la session ordinaire et à
la nomination d'un secrétaire dont le choix est tombé sur M. Rocca, Thomas
qui a accepté ces fonctions

La présente délibération a été signée par tous les conseillers présents à la séance

Hachnis Ph. Rocca J. Arata J. Meglia

Simon (Ricard) Dros

S. Monighi

Maniglia

Buzzo Simon

Carugale

Aug. Dros

Réglement
de la taxe de sept
francs imposée
au jeune Fabry,
Joseph Paul
Dominique, de
la classe de 1889

Séance du sept février mil huit cent quatre vingt deux

Sur la demande par laquelle le jeune Fabry, Joseph Paul Dominique,
exempté de la classe de 1889 pour le canton de Bonifacio, sollicite le réajustement
de la taxe de sept francs, trente trois centimes qui lui a été imposée en
virtu de la loi du 8 août 1890.

Sur l'art. 11 de la loi du 30 décembre 1890

Attendu que le sus-nommé, en raison de son état d'indigence, ne peut pas payer
cette taxe,

Est d'avis qu'il y a lieu de le dispenser du paiement de la dite taxe de sept francs,
trente trois centimes

J. Arata (Ricard) Ph. Rocca
Simon Buzzo Simon S. Monighi
Carugale Maniglia J. Meglia
Aug. Dros
Maire

La demande et son
expédition de la
délibération ont été
envoyées au sous-
Préfet le 15 février

Dégrèvement de la
taxe militaire de
sept francs trente deux
centimes imposée à
l'acca, Barthélemy,
de la classe de 1889.

La demande et deux
expéditions de la délibération par payer cette taxe
ont été envoyées au sous-
Préfet le 26 février.

Séance du sept février mil huit cent quatre vingt deux

Par la demande par laquelle le jeune l'acca Barthélemy, exempté de la
classe de 1889 pour le canton de Bonifacio, sollicite le dégrèvement de la
taxe militaire de sept francs trente deux centimes qui lui a été imposée
en exécution de la loi du 8 août 1890.

Par l'article 11 du décret du 30 décembre 1890,

attendu que le susdit l'acca, en raison de son état d'indigence, ne peut
être admis qu'il y a lieu de le dispenser du paiement de la taxe qui lui
a été imposée.

S. Orataz Accordi Ph. Rocca
Buzze Franchi S. Moniglia
S. Simonini P. Capabianchi
Canigol M. Meyla
M. Moniglia
Ang. Pao
more

Séance du sept février mil huit cent quatre vingt deux

Chassement comme
chemin vicinal
de la partie comprise entre
entre le lieu dit
Sotta la Rocca et
le chemin N° 6.

Deux expéditions
ont été adressées au
sous-Préfet le 26 février

Messieurs Casabianchi et Ricardi font ressortir qu'il y aurait grand
de la partie comprise entre le lieu dit Sotta la Rocca et le chemin N° 6 la voie, ou ne peut plus improprement, qui relie le plateau
au lieu dit S. Roch à la mer, sur une distance de deux cents mètres environ.

M. le maire s'associe à l'idée des auteurs de la proposition et
ajoute que ce chassement constituerait un véritable bienfait pour
la ville. C'est, en effet, de ce point, que s'en tte une grande partie de
sable de mer nécessaire à la confection d'un bon mortier, que le poisson
par les vents d'est, arrive au marché; c'est l'endroit le plus favorable
aux baines de mer. A ces conditions d'un intérêt général, s'ajoute
celui que ce chemin, bien entretenu, permettrait de tirer parti de
la propriété communale dite Sotta la Rocca.

Le conseil consulté, adopté à l'unanimité des membres présents, la
proposition de Messieurs Casabianchi et Ricardi, et prie M. le maire
d'en hâter la réalisation.

Buzze & S. Orataz Accordi Ph. Rocca
S. Moniglia S. Simonini P. Capabianchi
Canigol M. Meyla
M. Moniglia
Ang. Pao
more

Travaux au
cimetière

Séance du sept février mil huit cent quatre vingt deux

Le Conseil autorise M^r le maire à faire établir un portail en granit pour l'entrée du cimetière communal; une porte en fer et un monument sur l'ossuaire. à ce monument seront appliquées des plaques en marbre sur lesquelles seront gravés les noms des Bénéficiaires, soldats et marins morts pour la défense de la Patrie

Le Conseil s'engage l'Etat et l'Y^m à voter les dépenses nécessitées par ces travaux.

S. Moneglia I. Aratas *eximio* Ph. Rocca

Ju. Casalemmi p. Simonis Bugge fraser

Cariger *eximio* Moneglia p. Meyler

eximio Ang. Dros
mine

Préparations de
troisuelles.

Séance du sept février mil huit cent quatre vingt deux

Deux expéditions ont
été adressées au Sous-
Préfet le 27 février

Le Conseil décide qu'au moyen du rabais consenti sur les trois adjudications pour exécution de travaux urbains, qui ont eu lieu le 27 décembre dernier, on réparera à la tâche les trois rues Madonetta et Bombarda, ainsi que celle qui se trouve en face de la maison Salerni et qui relie la rue Spadacio à Castelletto. Le montant du rabais des trois adjudications s'élève à cent trente sept francs

S. Moneglia I. Aratas *eximio* Ph. Rocca

p. Simonis Ju. Casalemmi Bugge fraser

eximio Moneglia Cariger p. Meyler

eximio Ang. Dros
mine

Séance du sept février mil huit cent quatre vingt deux

Chemins vicinaux

Deux expéditions ont
été adressées au Sous-
Préfet le 27 février

M^r Carrega, bras armé, conseiller municipal, expose que depuis près de quarante ans, une partie de la voie classée comme chemin vicinal n^o 1 a été rendue carrossable pour arriver au sanctuaire de la S^{te} Trinité fréquente pendant une très grande partie de l'année par les habitants de Bonifacio et des cantons limitrophes, qu'il reste encore à parcourir une distance de cinq à six cents mètres environ pour compléter une œuvre si utile depuis trop longtemps négligée.
à cette fin, l'honorable conseiller demande que les études en vue de

classé sous le N° 5.

le prolongement de voie carrossable soient faites dans le plus bref délai, afin que l'exécution de ce travail ne soit plus retardée.

Il propose aussi de faire réparer d'urgence le chemin reliant Doggio d'Olmo à Saparelli, à la montée dite Sperto Vecchio.

M^r Rocca, Thomas, propose la construction d'un parapet à la rampe dite de Cavallino, comprise dans le chemin vicinal N° 1, qu'il considère comme un travail urgent pour la sécurité des nombreuses personnes qui passent sur cette voie.

M^r Monégli, Vincent, autre conseiller municipal, fait une égale proposition pour la rampe de Brancuccio faisant partie du chemin N° 3, pour laquelle il fait ressortir l'urgent besoin d'espargement. Il demande au conseil d'examiner s'il ne conviendrait pas de donner au chemin N° 8 une autre destination que celle de Crucci qui ne correspond à aucun intérêt public pour la partie non encore exécutée.

M^r Monégli, Pierre, s'associe à la proposition de son collègue et tous les deux indiquant que la partie du territoire qu'il couvrirait de mettre en relation avec la route nationale servirait les quartiers de Canale, Baccosa, Pataro, Capo Bianco et qu'à ce sujet des études sont nécessaires afin que les voies à ouvrir menaient aux habitants le plus d'avantages possible.

Le conseil, consulté sur ces diverses propositions, les adopte à l'unanimité des membres présents et vote la somme de trois mille francs pour les parapets de Cavallino et Brancuccio, les travaux à continuer aux chemins N° 3 et 6 et le prolongement de ce dernier chemin, de St-Roch à la mer. Décide que ces travaux pourront être faits à la tâche par les soins de M^r Lagout, voyer en chef et que ladite somme de trois mille francs sera prélevée sur le reliquat des chemins vicinaux.

ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

pr. Simonin, S. Orata, Arcandj, Ph. Rocca
Buzze, Guas, S. Monégli
Meyla, Conger, J. Capelloni
M^r Monégli, Rocca, Aug. Piro
mona

avis sur une demande de dépense formée par cinq résidents du chœur 1882 et 1883.

L'an mil huit cent quatre vingt-trois, le vingt-un février. Le conseil municipal de la ville de Bonifacio réuni en session ordinaire, sous la présidence de M^r le Maire,

présent M. M. Orata, Monégli, Vincent, Rocca, Dominica, Buzze, Arcandj, Carregu, Meyla, Monégli, Pierre, Bratti, Simonin, Labianca, Rocca, Thomas & Piro, mais

les membres présents formant la majorité des membres en exercice, M^r le

Le Maire déclare la séance ouverte et communique au conseil les demandes de dépenses de convocation à la prochaine période d'exercices formées à titre de soutien de famille par les nommés Tambardo, Simon, Melaba, Thomas, Santini, Stama, del Basine, Costa, Michel, et Parri, Vincenz, soldats des classes qui appartiennent à la réserve de l'année active.

Le conseil, après avoir délibéré, émet l'avis qu'il y a lieu d'accorder les dépenses sollicitées par les cinq réservistes dénommés ci-dessus dont la situation personnelle est digne du plus grand intérêt. Il ne saurait trop les recommander à la haute surveillance de M^r le Général Gouverneur de la Corse - approuvé en conseil municipal.

fu. Capalunni
 S. Simon
 Ph. Rocca
 M. Bontade
 Moneglia
 Buzza Ensam
 Moneglia
 Aug. Piron
 mané

Séance du vingt un février mil huit cent quatre vingt deux

Vu la demande
 de dépenses formée
 à titre de soutien
 de famille par le
 jeune Bocognano,
 Barthélémy, de la
 classe de 1891

M^r le Maire a communiqué au conseil une demande formée en
 vue de soutien de famille formée par le nommé Bocognano, Barthélémy,
 de la classe de 1891, après une année de service.
 Le conseil, après avoir délibéré, émet l'avis qu'il y a lieu de lui
 accorder la dépense qu'il sollicite.
 ainsi fait et délibéré à Ajaccio le jour, mois et an susdits et ont
 signé les membres présents

Une copie a été adressée
 avec toutes pièces
 au Sous-Préfet le
 1^{er} mars

fu. Capalunni
 S. Simon
 Ph. Rocca
 M. Bontade
 Moneglia
 Buzza Ensam
 Moneglia
 Aug. Piron
 mané

approbation de
dépenses imprévues

le budget primitif de
l'année 1894 et
cinquante francs
sur le crédit ouvert
pour l'élaboration du
15 novembre 1893
approuvé le 11
janvier 1894

Une copie a été
remise au Bureau
Municipal le 28
avril 1894.

Séance du vingt-un février mil huit cent quatre-vingt-douze
Le Conseil approuve les dépenses imprévues communales faites par M.
le maire et s'élevant à cinquante sept francs, quatre-vingt-trois centimes, dont 50 francs attribués au
Copie de cette délibération sera envoyée à M. le Préfet Municipal

Simon, p. Confalini, L. Oratos, Curdij
Ob. Rocca, L. Monzigi
Meyler, M. Scatone
Mangia, Buzzo, Giarone
Ang. Piro
mané

Simple de la
subvention de
30 francs accordée
départementale
pour matériel de lecture
collés sur carton, méthode
scolaire

Deux expéditions
ont été envoyées
au S. Préfet de
S. Service

Séance du vingt-un février mil huit cent quatre-vingt-douze
M. le Maire a communiqué au Conseil une lettre du Douze de ce mois
par laquelle M. le Sous-Préfet de Sartane informe que la Commission
30 francs accordée départementale, dans sa séance du 2, a accordé la somme de trente francs
pour la Commission pour achat du matériel de l'école de filles de Bonifacio
départementale Le Conseil décide que cette somme sera employée à l'achat de tableaux
pour matériel de lecture, collés sur carton, méthode Michel, d'un nécessaire métrique
et de quatre bancs.

à Bonifacio, les jours, mois et au que dessus.
Meyler, p. Confalini, L. Oratos
Curdij, Buzzo, Giarone
Mangia, Simon, Monzigi
Ang. Piro

Mention de
convocation

Du vingt-trois avril mil huit cent quatre-vingt-douze
Convocation, autorisée par M. le Sous-Préfet de Sartane, pour demain, à deux
heures de relevée, à l'effet de délibérer sur dépenses imprévues communales et
sur quatre demandes pour dépense du service militaire
Le Maire
Ang. Piro

avis sur deux demandes L'an mil huit cent quatre vingt-dix, le vingt-quatre avril le conseil
de dispensa de municipal de la ville de Bonifacio, réunie en session extraordinaire, des
convocation d'autant la salle de la mairie, sous la présidence de M^e le Maire.
de réseristes

Présents Messieurs Arcadi, Arata, Buzzo, Meglia, Moniglia, Pierre, Moniglia
Vincenzo, Larrega, Rocca, Dominique, Rocca, Thomas, Santini, Perardi,

les membres présents formant la majorité des membres en exercice, M^e le Maire
d'ouvre la séance ouverte et après avoir procédé à l'élection d'un secrétaire

dont le choix est tombé sur M^e Arcadi, Vincent, communiqué au conseil
les deux demandes de dispensa de convocation à la prochaine période

d'exercices formées, à titre de soutien de famille, par les nommés Baguerio,
Noël, de feu Jean Baptiste, et Girardi, Pascal, soldats du classes qui appartiennent
à la réserve de l'armée territoriale

Le conseil, après avoir délibéré, émet l'avis de dispenser les deux
nommés ci-dessus, à cause de leur situation indigente et de leurs
charges de famille

ainsi fait et délibéré à Bonifacio, le jour, mois et an susdits, et ont
signé les membres présents

A. Arcadi p. Simonini Arcadi

M. Perardi

M. Santini

M. Moniglia

Buzzo

M. Meglia

Ch. Pierre

Ang. Pierre

avis sur trois demandes
d'autant de jeunes gens
qui sollicitent leur envoi
en congé, à titre de
soutiens de famille

et Ferracci, Sébastien
de la classe 1891.

Séance du vingt-quatre avril mil huit cent quatre vingt dix

Le conseil émet l'avis de dispenser comme soutiens de famille, en
conformité de l'article 22 de la loi du 15 juillet 1889, après une année de
service, les jeunes Paccia, Dominique, de la classe 1888; Subj, Jean
Baptiste, de la classe 1890, les deux premiers sous les drapeaux et recommandables
autant par la nombreuses charges de leurs parents que par l'état
d'indigence de ces derniers

ainsi fait et délibéré à Bonifacio, le jour, mois et an susdits, et ont
signé les membres présents, approuvé en marge par
Ferracci, Sébastien.

A. Arcadi Arcadi p. Simonini

M. Perardi

M. Santini

M. Meglia

Ch. Pierre

M. Moniglia

Buzzo

Ang. Pierre

approbation de dépenses
impenses communales d'orge

Seance du vingt-quatre arret mit huit cent quatre vingt

et s'élèvent à cent francs.

Deux copies ont été
adressées au Sous-Prefet
et une autre au
Rueur Municipal
le 11 mai 1892.

Le Conseil approuve les dépenses impenses communales de
l'exercice 1892 faites par M. le maire; et puisque le crédit alloué au
budget est épuisé le Conseil saisit cette occasion pour voter la préférence
sur ce budget de la somme de cent cinquante francs pour pourvoir
aux dépenses impenses de l'exercice en cours. Approuvé un renvoi en marge.

S. Aratas (curandiff) p. Simoniz M. Santini

M. Perati

M. Meglia

Caryel
Buzzo

M. Moneglia

Aug. Piro

Ph. Porca

approuvée le 24 arret

Remerciements à
adresser à M. l'abbé

Seance du vingt-quatre arret mit huit cent quatre vingt d'orge

Meglia, desservant
de la paroisse du
faubourg

Le Conseil municipal, sur la proposition de M. le Maire, ne
saurait trop remercier M. l'abbé Meglia, curé de la paroisse du
faubourg, pour l'empressement qu'il a mis dans l'affectation gratuite
de sa vaste maison au logement ~~gratuit~~ des réservistes appelés.

Une copie a été
adressée à M. l'abbé
Meglia le 24 arret

à une période d'instruction du 14 mars dernier au 10 arret courant
Charge son Président de transmettre, avec copie de la présente
délibération, les meilleurs remerciements de l'Assemblée à M. le
Curé Meglia, et d'en envoyer une copie à M. le Prefet de la Corse.

S. Aratas (curandiff) p. Simoniz

M. Perati

M. Santini

M. Meglia

Caryel
Buzzo

Aug. Piro

Ph. Porca

Du dix mai mit huit cent quatre vingt d'orge.

Mention de convocation

Convocation, pour le dimanche quinze du mois courant, à deux heures de
relevée, à la mairie, à l'effet de procéder à l'installation du nouveau
Conseil municipal; à l'élection du maire et des adjoints, à l'ouverture
de la session ordinaire du mois courant.

le Maire
Aug. Piro

Installation du
Conseil Municipal.

Procès-verbal de l'installation du Conseil municipal et de l'élection du Maire
et de trois adjoints, dont un pour la section de Chiova d'Asino

Une copie a été envoyée
au Sous-Préfet le 16 mai
1893.

L'an mil huit cent quatre vingt quatre, le quinze du mois de mai, à deux heures
du soir, les membres du Conseil municipal de la commune de Bonifacio, proclamés
par le bureau électoral à la suite des opérations du premier tour de scrutin, se sont
réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par
le Maire, conformément aux articles 48 et 49 de la loi du 5 avril 1884.

Étaient présents M. M. les Conseillers municipaux

Pirès, Augustin

Carrega, Erasme

Santini, Mathieu

Moneglia, Pierre

Orecchini, Nicolas

Rocca, Dominique

Simon, Paul

Gherardi, Dominique

Perotti, Paul

Casabianca, Francis

Maestroni, Barthélemy

Lantieri, Antoine

Moneglia, Jean Baptiste

Rocca, Thomas

Stachio, Suzanne

Miglia, François

Carrega, Pierre

Arata, Sébastien

Novedeloup, Victor

Aicardi, Vincent

Scamaroni, Simon

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Pirès, Maire qui, après l'appel
nominal, a donné lecture des résultats constatés au procès verbal de l'élection
et a déclaré installés Messieurs Pirès, Augustin, Carrega, Erasme, Santini, Mathieu,
Moneglia, Pierre, Orecchini, Nicolas, Rocca, Dominique, Simon, Paul, Gherardi, Dominique,
Perotti, Paul, Casabianca, Francis, Maestroni, Barthélemy, Lantieri, Antoine, Moneglia, Jean,
Rocca, Thomas, Stachio, Suzanne, Miglia, François, Carrega, Pierre, Arata, Sébastien, Novedeloup, Victor, Aicardi,
et Scamaroni, Simon.

M. Novedeloup, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.
Le conseil a choisi pour secrétaire M. Scamaroni, Simon.

Élection du Maire

Le Président, après avoir donné lecture des articles 6, 7 et 80 de la loi du 5
avril 1884, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue
des suffrages, à l'élection du Maire. M. Pirès, s'est abstenu de prendre part au vote.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermée au
Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne _____ 20

à l'usage: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation

suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître _____ 1

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés _____ 20

Majorité absolue _____ 11

M. Pirès, Augustin, prop., a obtenu vingt suffrages

M. Pirès, Augustin, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.